



Département des Ressources Humaines

Décision n°2025-930

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission économie d'eau et transition énergétique à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2° (cf nouveaux articles), sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi de chargé de mission économie d'eau et transition énergétique, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Assurer la mise en oeuvre et le suivi des opérations dans le cadre du programme d'économies d'eau consommée auprès des services communaux et métropolitains et des acteurs publics associés :

- Coordonner et animer le réseau de collectivités de la métropole et d'acteurs publics associés sur le programme, diffuser et amplifier les actions déjà mises en oeuvre et favoriser l'échange de bonnes pratiques
- Assurer le pilotage des prestataires en charge de l'étude préalable et des audits détaillés sur les consommations d'eau dans les bâtiments
- Réaliser ou faire réaliser des analyses et diagnostics de consommation en eau et des études de définition de travaux et équipements permettant une réduction effective des consommations
- Accompagner la mise en oeuvre des actions de réduction des consommations d'eau sur le territoire métropolitain (appui technique, montage de dossier)

- Assurer le suivi technique, administratif et financier (programmation budgétaire, suivi financier des marchés, subventions) du programme en lien avec les aides du 12eme programme de l'agence de l'eau
- Développer des outils partagés sur le champ des formations et de la communication sur la thématique des économies d'eau pour les acteurs du programme
- Développer des actions de sensibilisation aux économies d'eau auprès des usagers de la métropole

Assurer la mise en oeuvre et le suivi de la feuille de route de transition énergétique de la politique publique de l'eau :

- Animer et suivre la mise en oeuvre de la feuille de route « Réduction des consommations énergétiques des services d'eau et d'assainissement »
- Accompagner et assister la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement (DOPEA) et les autres services de la DCE dans la mise en oeuvre des actions d'économies d'énergie ou de production d'énergie verte et de réduction des émissions de GES (appui technique, analyse coût / avantages, étude de solutions, choix technologiques,...)
- Suivre en collaboration avec le technicien QSE le dispositif CEE pour les travaux de la Direction du Cycle de l'Eau
- Porter les actions de la politique publique de l'eau en transversalité avec les autres plans d'actions de la métropole (PCAET, Adaptation au changement climatique, Label Climat-Air-Energie...)

Appliquer la démarche qualité, sécurité, environnement, et assurer une pratique de l'amélioration continue (politique QSE, approche processus, etc.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission économie d'eau et transition énergétique à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

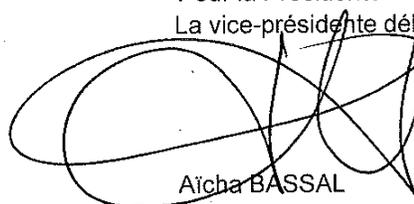
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 6 octobre 2025

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

08 OCT. 2025